

# Puits

## Les nouvelles



*Second semestre 2011*

### **Réunion du 31 Octobre 2011**

Présents : B de Valous , D Saulgeot, Fr Balme, D Clavier, G Chauve, J Martiny.

Excusés : AM Bayart, Ch Chtibi, E Garcia, F Humblot.

#### *Siceco*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de sa séance du 25 mai 2011, le comité a accepté la demande d'adhésion au SICECO des communes de Châtillon sur Seine et de Rougemont. Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer, selon la règle de la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois, sur ces nouvelles adhésions.

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
décide:

- d'approuver l'adhésion de la commune de Châtillon sur Seine au SICECO,
- d'approuver l'adhésion de la commune de Rougemont au SICECO,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

#### *Forêt, Onf*

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil municipal de PUIITS décide pour les parcelles prévues à l'état d'assiette 2012:

- de vendre en bloc les futaies de la parcelle 24 p aux ventes d'octobre 2012.
- demande la délivrance en 2012 / 2013 des petites futaies et du taillis de la parcelle 6 et 7 aux affouagistes.

Pour le partage sur pied des affouages, le Conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied: Messieurs Didier Saulgeot, Julien Martiny , Eric Garcia , Gérard Chauve.

### **2012 ...**

... marque l'entrée de Puits dans la communauté de commune du pays chatillonnais. Le conseil municipal très réservé sur les avantages de cette forme de coopération intercommunale a différé -tant qu'il était possible- cette adhésion. Le conseil a posé son choix en 2011 pour une adhésion effective au premier Janvier 2012. C'était la dernière année où les communes pouvaient exercer librement leur choix. A partir de 2012 c'est l'État, à travers l'administration préfectorale, qui impose l'adhésion à la communauté de commune de son choix. Le conseil municipal a donc préféré exercer librement ses prérogatives un an plus tôt.

L'adhésion à une communauté de communes implique une fiscalité locale qui vient s'ajouter à celle de la commune, du département et de la région. C'est pourquoi le conseil a souhaité atténuer cet effort en baissant les taux d'imposition de la commune. Enfin le traitement des ordures ménagères n'est plus facturé par le Sivom, c'est maintenant une taxe liée aux impôts locaux.

Les travaux d'assainissement se sont terminés le 6 juin. Il reste à obtenir la totalité des subventions. Lorsqu'elles seront versées, le calcul des sommes restant à charge sera communiqué aux bénéficiaires de l'opération.

Concernant ces travaux, si d'aventure vous avez quelques observations -positives ou négatives- merci de les communiquer à Dominique Clavier (06 08 09 20 09) avant le 16 décembre 2012.

Le Conseil municipal examine la demande d'un particulier qui souhaite en plus de l'acompte de 500 €, verser un acompte supplémentaire de 3 000 euros dans le cadre de la rénovation des assainissements individuels.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte cette demande.

Le Conseil municipal décide de reconduire l'aide aux activités des jeunes à raison de 30 €.

Didier Saulgeot présente les projets de l'ONF pour la forêt:

- Plantation sur la place de retournement: chênes, érables, merisiers et aliziers
- Dégagement ciblé des coupes 28 et 29

Le Conseil arrête son choix sur les mats d'éclairage de la Rue de Bussy.

François Balme donne un aperçu sur le SIVOS: 63 enfants dont 13 CM1

Gérard Chauve donne des informations sur la distribution de l'eau au niveau du syndicat, la qualité reste bonne. Sur 167 clients, il reste 110 branchements à rénover.

### **Réunion du 5 décembre 2011**

Présents : B de Valous, D Saulgeot, Fr Balme, D Clavier, G Chauve, J Martiny, AM Bayart, Ch Chtibi, E Garcia, F Humblot

Excusés : ---

Le maire indique au Conseil municipal que le receveur, outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de ces fonctions de comptable, fournit à la commune des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement d'une indemnité de conseil dont les conditions d'attribution et le calcul sont prévus par l'arrêté interministériel du 16/12/1983.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder à Mme Chouardot la totalité de l'indemnité prévue ainsi que l'indemnité de budget.

Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 50 € au Souvenir Français du canton de Laignes. Cette subvention est reconductible jusqu'à la fin de ce mandat.

Pour la haie sur le chemin de la Combe au Blanc, le conseil décide une prolongation de plantation de 100M au prix du marché.

Sur proposition de l'entreprise la commune accepte de remplacer (au même prix) les protections par une garantie de remplacement de deux ans à date de plantation et ponctuellement l'emploi d'un répulsif.

Ces deux derniers points feront l'objet d'un avenant.

Le Conseil autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

*Travaux d'assainissement*

Un propriétaire titulaire d'une convention No 49 ne répond pas au Maître d'oeuvre, or l'état de sa propriété ne permet pas le travail en sécurité de l'entreprise titulaire du marché d'assainissement individuel.

Le Conseil décide de donner un délai jusqu'au 1er février 2012 à ce propriétaire pour prendre contact avec la commune ou le maître d'oeuvre. Au delà de cette date la commune dénoncera la convention.

De ce qui précède le propriétaire sera avisé par courrier avec accusé de réception.

Dominique Clavier fait une présentation des travaux d'assainissement, 50% des travaux sont réalisés. La fin des travaux prévue en mars sera difficile à tenir et il faut certainement envisager juin.

*Communauté de communes du pays chatillonnais (CCPC)*

Le Maire donne des informations à propos de la rencontre des Maires de Villedieu, Larrey, Puits et Savoisy avec Mr Hubert Brigand Président de la CCPC.

Le Conseil municipal nomme Benoît de Valous délégué à la CCPC et François Balme délégué titulaire à la CCPC.

*Divers*

Un point est fait sur les dernières plantations en cours.

Le Conseil prend connaissance de l'estimation du SICECO pour finir l'enfouissement de la Rue du Four, aucun financement extérieur à la commune n'est disponible. Après en avoir délibéré le conseil diffère sa décision.

Les prochains travaux possibles sont listés:

Aménagement de l'entrée du chemin du cimetière.  
Revêtement route de Vaugimois et Rue Récille, Résille et Trochot.  
Enduit de l'Eglise plus reprise des assises.  
Aménagement du Cimetière.

Ils seront réalisés en fonction des priorités et des financements disponibles.



*Fin 2011: les travaux d'assainissement pluvial au cimetière sont terminés.*

## Premier semestre 2012

### Réunion du 6 février 2012

Présents : B de Valous, D Saulgeot, Fr Balme, G Chauve, J Martiny, AM Bayart, Ch Chtibi, E Garcia, F Humblot.

Excusés : D Clavier.

#### *Voirie*

Le Conseil municipal prend connaissance des estimations de la DDT pour:

- La réalisation d'un enrobé sur la VC 3 (Puits CD 980)
- La réalisation d'un enrobé sur la VC 3 (CD 980 RD 101)
- La réalisation d'un enrobé sur les rues de la Récille, du Trochot, de la Résille.

Après en avoir délibéré le conseil décide de retenir ces travaux dans le cadre d'une planification pluriannuelle, la possibilité d'avancer ou de retarder la programmation de ces travaux restant sauve. (Particulièrement en fonction des nécessités pratiques et des impératifs budgétaires des financeurs)

- La réalisation d'un enrobé sur la VC 3 (Puits au CD 980) pour 2013
- La réalisation d'un enrobé sur la VC 3 (CD 980 au RD 101) pour 2014
- La réalisation d'un enrobé sur les rues de la Récille, du Trochot et de la Résille pour 2015

Le conseil confie ces travaux au SIVOM de Laignes.

Le conseil sollicite une subvention auprès du Conseil général.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'estimation de la DDT pour:

- L'aménagement de l'entrée de la rue du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

Décide de retenir ces travaux, confie ces travaux au SIVOM de Laignes, et sollicite une subvention auprès du Conseil général dans le cadre du plan relance.

#### *Eclairage public*

Suite à la décision du conseil de réaliser l'extension de l'éclairage public sur la rue de Bussy

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant total des travaux s'élève à:  
19 043 €

La contribution de la commune est évaluée à 8 824 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

Demande au SICECO la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public aux deux extrémités de la Rue de Bussy (entrée et sortie d'agglomération sur CD 980).

Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

### *Chemins*

Le conseil après avoir examiné le devis des Ets Marot pour l'élagage des chemins accepte ce devis.

En vertu de l'article 2 du règlement des chemins déposé à la Sous Préfecture le 29 Mars 2010.

Le Conseil Municipal décide d'interdire toute circulation sur les nouveaux chemins pendant la période de dégel. L'interdiction prendra fin quand le conseil le jugera opportun.

### *Coopération intercommunale & divers*

Le Maire et François Balme donnent des informations sur les compétences croisées SIVOM / SIVOS / CCM / CCPC. Les difficultés posées par ces compétences croisées sont difficiles à résoudre. Les solutions retenues doivent être aux mieux des intérêts des habitants concernés.

Le conseil accepte le rôle d'affouage s'établissant comme suit :  
Dix affouagistes à raison de 30 € l'affouage.

## **Réunion du 2 Avril 2012**

Présents : B de Valous , D Saulgeot, Fr Balme, G Chauve, J Martiny, AM Bayart, F Humblot, D Clavier, E Garcia.

Excusés : C Chtibi.

### *Fiscalité*

Après en avoir longuement débattu avec le souci constant de minimiser les conséquences fiscales de l'adhésion à la CCPC le conseil décide de baisser les taux de la communes:

	Taux 2011	Taux 2012
Taxe d'habitation	11,22 %	10,66 %
Taxe foncière sur le bâti	8,25 %	7,84 %
Taxe foncière sur le non bâti	25,59 %	24,31 %
Cotisation foncière des entreprises	18,86 %	17,92 %

### *Divers*

Le Conseil Municipal:

Décide de faire exécuter les travaux proposés par l'ONF sous réserve de l'obtention des subventions du Conseil général. (Maintenance de cloisonnement & reboisement)

Accepte le devis du SICECO pour l'alimentation de l'entrée de l'accès au cimetière pour un montant de 2106,81 € à la charge de la Commune.

Décide de verser une subvention de 50 € pour la renouvellement du drapeau de l'ASR.

Des informations sont données par les adjoints sur le SIVOS, le SIVOM, la CCPC.

Un point est fait par D. Clavier sur l'avancement des travaux d'assainissement.

#### *Comptes Administratifs*

Le Conseil vote le compte administratif et le compte de gestion du budget principal qui font apparaître un résultat de clôture de 528 558,90 €

Le Conseil vote le compte administratif et le compte de gestion du budget assainissement qui font apparaître un résultat négatif de clôture de 351 695,14 € (les subventions restants à venir)

### **Réunion du 11 Avril 2012**

Présents : B de Valous , D Saulgeot, Fr Balme, G Chauve, J Martiny, AM Bayart, F Humblot, D Clavier, E Garcia, C Chtibi.

Excusés : ---

#### *Budgets*

Le Conseil municipal vote le budget primitif 2012

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	366 142,00
<i>Recettes de fonctionnement</i>	170 687,00
<i>Résultat reporté</i>	512 364,00
<i>Recettes totales</i>	683 051,00
<hr/>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	510 684,00
<i>Recettes d'investissement</i>	426 684,00
<i>Reste à réaliser</i>	84 000,00
<i>Recettes totales</i>	510 684,00

Le Conseil municipal vote le budget primitif 2011 assainissement s'établissant comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	630 620,00
<i>Recette d'investissement</i>	624 714,00
<i>Opération d'ordre (Principal à Assainissement)</i>	5 906,00
<i>Recettes d'investissement</i>	630 620,00

*Voirie & travaux*

Le Maire, Didier Saulgeot, Dominique Clavier donnent des informations sur les transports scolaires et les arrêts de bus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de classer dans la voirie communale le chemin d'accès au cimetière cadastré ZR 33, ZR 41, ZR 43 .

Le Maire présente au Conseil les financements possibles pour les travaux de ravalement de l'Eglise à savoir: le Conseil général et le Conseil régional. Les taux sont variables suivant les montants des travaux.

**Réunion du 9 Juillet 2012**

Présents : B de Valous , Fr Balme, G Chauve, J Martiny, AM Bayart, F Humblot, D Clavier, C Chtibi.

Excusés : D Saulgeot, E Garcia.

*Siceco*

Le Maire et F. Balme informe le conseil que le SICECO a décidé d'ajouter une nouvelle compétence optionnelle intitulée "Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables" à la liste de ses attributions.

Le conseil, après en avoir délibéré approuve la modification des statuts du SICECO pour l'exercice de cette nouvelle compétence.

*Sicec (syndicat de rivières)*

Suites aux assemblées générales du SICEC du 22 mars et du 28 juin 2012, le Maire et G. Chauve explique au conseil la nécessité de modifier les statuts du SICEC pour l'intégration de nouvelles communes qui en feraient la demande.

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve la modification des statuts du SICEC

Après avoir pris connaissance de la demande d'adhésion de deux communes, les membres du Conseil, après discussion, acceptent l'extension du périmètre du SICEC aux communes de Molesme & Laignes.

*Forêt, Onf*

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un projet de dépressage sur 10.95 has à entreprendre dans les parcelles forestières 28 et 29 de la forêt communale relevant du régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- 1- Approuve le projet qui lui a été présenté;
- 2- Sollicite l'octroi d'une aide du Conseil Général pour ces travaux.

*Points divers*

Le Maire donne des informations à propos:

- des résultats de recherche généalogique sur la maison Thévenin.
- des remerciements de l'ASR pour le soin apporté à la réparation de la Stèle.
- de l'avenir du SIVOM qui est de plus en plus compromis.

Le Conseil municipal:

- Laisse à l'ONF le soin de fixer le prix de retrait de la vente du 21 septembre.
- Décide l'achat de concassé pour l'entretien des chemins.
- Décide l'achat de planche cadastrale plastifiée.
- Décide de renouveler le copieur.



*Jun 2012: derniers chantiers d'assainissement.*



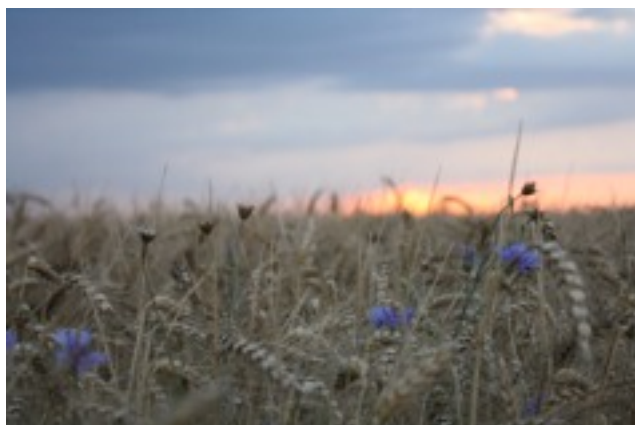
*Le vingt neuf  
septembre trois  
montgolfières  
survolent le  
territoire de la  
commune.*

*Une d'entre  
elles survolera  
le village très  
bas...*

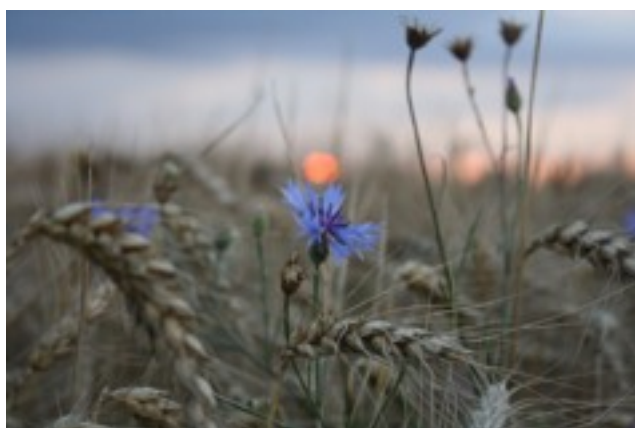
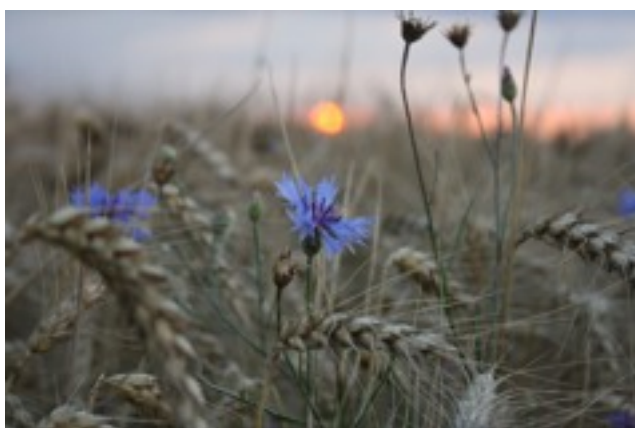
*Si l'un d'entre  
vous a eu  
l'occasion d'en  
faire des photos,  
merci de nous le  
faire savoir...*







*Puits, août 2012: coucher de soleil avant le crépuscule...*



### *Crépuscule*

*La profondeur du ciel occidental s'est teinte  
D'un jaune paille mûre et feuillage rouillé,  
Et, tant que la lueur claire n'est pas éteinte,  
Le regard qui se lève est tout émerveillé.*

*Les nuances d'or clair semblent toutes nouvelles.  
Le champ céleste ondule et se creuse en sillons,  
Comme un chaume, où reluit le safran des javelles  
Qu'une brise éparpille, et roule en gerbillons.*

*Chargé des meules d'ambre, où luit, par intervalle,  
Le reflet des rayons amortis du soleil,  
Le nuage, d'espace en espace, dévale,  
Traîne, s'enfonce, plonge à l'horizon vermeil.*

*Mais l'ombre, lentement, traverse la campagne,  
Et glisse, à vol léger, au fond des plaines d'or.  
Septembre, glorieux, derrière la montagne,  
A roulé, pour la nuit, le char de Messidor.*

*Nérée Beauchemin (1850 - 1931)*